



AXEDEC SAS

8 rue de l'amitié 97490 Saint-Clotilde

SIRET : 801 608 415 00015

N° déclaration d'activité : 98 97 04198 97

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Préparation à l'**UE 2 – Révision contractuelle et légale des comptes** du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), niveau Doctorat.

PUBLIC VISE PAR LA FORMATION :

Experts-comptables stagiaires (DSCG au minimum)

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

→ **Lieu de la formation** : 8 rue de l'amitié 97490 Sainte-Clotilde

→ **Période de formation** : du 31 août 2018 au 27 octobre 2018

→ **Durée de la formation** : 8 heures (communes aux 2 UE) + 24 heures

SUIVI DE LA REALISATION :

Des feuilles d'émargement sont prévues pour chaque demi-journée de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Les cours auront lieu dans une salle de 18 places, climatisée et appropriée, comprenant tables, chaises, *paperboard*, vidéo-projecteur et accès WI-FI.

Un support de cours répondant aux exigences du référentiel du diplôme (Bulletin Officiel n° 14 du 3 avril 2014) sera remis aux stagiaires pendant la formation. Les points essentiels seront abordés sous forme de mini-cas pratiques ce qui permettra un échange constructif entre formateurs et stagiaires.

MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE :

Cette formation a pour but de préparer les stagiaires à l'épreuve nationale d'une durée de 4h30, fixée tous les 6 mois, au mois de mai et au mois de novembre, en insistant sur la méthodologie spécifique de l'épreuve et la préparation à l'étude de cas. Un focus sur les points clés de la déontologie et la pratique professionnelle est également proposé au travers de cinq thèmes (Audit légal, Audit contractuel, Fiscalité, Droit social, Droit des sociétés, Questions juridiques).

PROGRAMME DE FORMATION :

Durée : 32 heures

Formateurs :

F. MALLET-LAMY – Expert-comptable et commissaire aux comptes, Membre du jury du DEC

I.EMADALY – Expert-comptable et commissaire aux comptes

F. SAFY – Enseignante agrégée, expert-comptable et commissaire aux comptes

C. CHANE-MENG-HIME – Avocate

F. RIVIERE – Expert-comptable et commissaire aux comptes

Formateur	Contenu du programme	Durée
F. MALLET-LAMY	Présentation et méthodologie de l'épreuve - Lecture d'un cas pratique, recherche de solutions et rédaction des réponses - Entraînement à la recherche dans la documentation autorisée le jour de l'examen - Organisation de son temps	8 heures
F. MALLET-LAMY	Déontologie et pratique professionnelle relatives à l'audit légal - Cadre général : le marché de l'audit, les différentes missions, objectifs des missions, cadre conceptuel des interventions - Textes : normes d'exercice professionnel, normes d'audit internationales - Démarche d'audit : de l'acceptation de la mission jusqu'aux conclusions	4 heures
F. SAFY	Déontologie et pratique professionnelle relatives à l'audit contractuel - inscription de l'audit contractuel dans le cadre de référence de l'expert-comptable - les services autres que la certification des comptes : missions exercées par le CAC - cas d'application sur les missions de l'expert comptable (utilisation de la documentation) - cas d'application sur les missions du CAC (utilisation de la documentation)	4 heures
C. CHANE-MENG-HIME	Déontologie et pratique professionnelle relatives à des questions juridiques Documentation sur des questions d'actualité Révision des connaissances sur les aspects essentiels du droit	4 heures
I. EMADALY	Déontologie et pratique professionnelle relatives à la fiscalité Documentation sur des questions d'actualité Révision des connaissances sur les aspects essentiels du droit fiscal	4 heures
I. EMADALY	Déontologie et pratique professionnelle relatives au droit des sociétés Documentation sur des questions d'actualité Révision des connaissances sur les aspects essentiels du droit des sociétés	4 heures
F. RIVIERE	Déontologie et pratique professionnelle relatives au droit social Documentation sur des questions d'actualité Révision des connaissances sur les aspects essentiels du droit social	4 heures

*La première séance de 8h « **Présentation et méthodologie de l'épreuve** » est commune aux 2 UE.